

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 6 JUILLET 2020

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 30/06/2020

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 13/07/2020

Délibération n° D-2020-223

Gymnase du CFA - Utilisation par l'association sportive Roller
Club Niortais

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Aurore NADAL, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur François GUYON, Madame Lydia ZANATTA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Monsieur Hervé GERARD, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur David MICHAUT, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Monsieur Jérémy ROBINEAU, Madame Elsa FORTAGE.

Secrétaire de séance : Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Rose-Marie NIETO, ayant donné pouvoir à Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Romain DUPEYROU, ayant donné pouvoir à Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Madame Lydia ZANATTA

Direction Animation de la Cité

Gymnase du CFA - Utilisation par l'association sportive Roller Club Niortais

Madame Christine HYPEAU, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le dynamisme des associations sportives niortaises entraîne un taux d'occupation élevé des équipements de la Ville de Niort ce qui nécessite l'utilisation d'équipements non communaux.

A cet égard, la Ville de Niort a l'opportunité de disposer, au profit de ces associations, du gymnase du Centre de Formation des Apprentis (CFA), hors temps scolaire, qui est géré par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Deux-Sèvres.

Cette utilisation sera consentie moyennant un coût horaire de 15,00 € pour la saison sportive 2019/2020, dû par la Ville de Niort à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Deux-Sèvres.

Aujourd'hui, ce gymnase est utilisé par le Roller Club Niortais. Le coût maximal d'utilisation pour cette association s'élève à 4 500,00 € TTC.

Afin de reconduire l'utilisation de cet équipement pour la saison sportive 2019/2020, il convient d'établir une convention tripartite entre la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Deux-Sèvres, la Ville de Niort et l'Association Roller Club Niortais pour l'utilisation du gymnase du CFA.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention tripartite pour la saison sportive 2019/2020 relative à l'utilisation du gymnase du Centre de Formation des Apprentis entre la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Deux-Sèvres, la Ville de Niort et l'Association Roller Club Niortais ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à verser à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Deux-Sèvres 15,00 € par heure d'utilisation sans que le montant total des sommes versées puisse excéder 4 500,00 € TTC conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Christine HYPEAU